
Des paroles aux actes : usages contemporains de la performativité dans le champ financier

From Utterances to Acts: Recent Uses of Performativity in the Financial Field

Marc Lenglet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/355>

DOI : 10.4000/edc.355

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université Lille-3

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 39-51

ISBN : 2-9514961-7-6

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Marc Lenglet, « Des paroles aux actes : usages contemporains de la performativité dans le champ financier », *Études de communication* [En ligne], 29 | 2006, mis en ligne le 19 janvier 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/355> ; DOI : 10.4000/edc.355

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Des paroles aux actes : usages contemporains de la performativité dans le champ financier

From Utterances to Acts: Recent Uses of Performativity in the Financial Field

Marc Lenglet

- 1 Les études sociales de la finance constituent aujourd'hui un champ à part entière des sciences sociales. Proposant une approche résolument interdisciplinaire, elles se donnent pour objectif de prendre au sérieux l'idée selon laquelle « les propriétés des 'agents économiques' sont autant de produits de constructions sociales diverses, scientifiques, scolaires, politiques au vaste sens du terme, tout autant que techniques » (SSFA, 2000 : 4). Au cœur de cette approche interstitielle se déployant entre économie et sociologie, anthropologie et gestion, disposant de son langage et de ses traditions, a émergé depuis plusieurs années un débat consacré à l'approche oxonienne des actes de langage. La thèse suscite en effet de nombreuses vocations, ainsi que le souligne Marieke De Goede : « la performativité émerge comme un thème central des études sociales de la finance – même si la signification précise et l'importance de la performativité sont discutées » (2005b : 24). Un des premiers recueils de textes sur le sujet a été édité par Michel Callon en 1998, ouvrage dont la parution a suscité beaucoup d'attentions, et a fait naître un débat. Les approches développées, qu'elles se situent dans la trace ouverte par Callon (Holm, 2002 ; MacKenzie & Millo, 2003 ; MacKenzie, 2005 et 2006) ou qu'elles prennent ouvertement position contre lui (Miller, 2002 et 2005 ; Nik-Khah, 2006) interrogent toutes, à des degrés divers, la thèse de la performativité appliquée à l'« économie » et aux « sciences économiques ».
- 2 La démarche que nous développons dans le présent article adhère sur le fond à la position défendue par Callon, à savoir que les sciences économiques « entendues au sens large, performant, modèlent et formatent l'économie réelle, plus qu'elles ne l'observent dans son fonctionnement » (1998 : 2). Si nous sommes d'accord avec Didier (à paraître) pour

souligner certains risques de mésinterprétations véhiculés par la notion de performativité, principalement liés à l'histoire du concept lui-même, nous sommes en revanche convaincus de la nécessité de conserver le terme pour décrire ce qui se joue entre théorie (les sciences économiques) et pratique (l'économie). L'enjeu sera pour nous de mettre en perspective quelques-unes des différentes approches contemporaines de la performativité, et de montrer comment le concept s'est trouvé peu à peu disjoint de son socle d'origine. Si cet éloignement ajoute indéniablement à la notion, qui voit son champ d'application s'ouvrir au-delà des frontières de la philosophie et de la linguistique pragmatique, il n'en reste pas moins que cette ouverture a, dans ses différentes versions en vigueur, perdu la spécificité langagière qui lui était propre. Nous nous efforcerons de montrer qu'au-delà de la référence originale, c'est une approche tout à fait intéressante pour le champ des études sociales de la finance qui s'en trouve biffée.

- 3 Il faut en effet à notre sens, et au-delà des critiques souvent légitimes qui lui ont été opposées, rendre à Austin ce qui lui revient et illustrer le redéploiement possible de la performativité selon ses propres canons à partir d'une ouverture précise, que nous offre le champ financier : le développement récent, chez les prestataires de services d'investissement, d'une fonction déontologique de conformité chargée « d'assurer le respect des règles de bonne conduite applicables à l'exercice des services d'investissement »¹. S'il ne s'agit pas de développer, dans le cadre restreint offert par cet article, une étude complète de la fonction déontologie à l'aune de la performativité, nous nous proposons en revanche de poser les linéaments d'une telle étude. L'article s'organise en deux parties : nous présentons tout d'abord (i) quelques arguments relatifs à la performativité des processus et objets financiers. Nous réaffirmons ensuite (ii) notre attachement à la lecture d'Austin pour le champ considéré en soulignant un aspect souvent négligé par les critiques, le rapport qu'entretiennent performativité et normativité, une relation plaidant pour une lecture proprement austinienne de la fonction déontologie.

De la performativité des sciences économiques au sens large

- 4 Depuis la publication de l'ouvrage de Callon consacré aux lois des marchés, plusieurs hypothèses ont été avancées quant à la performativité du discours économique. Appliquée aux objets propres à la sphère financière, la notion reste cependant le plus souvent disjointe de la problématique linguistique formant son socle conceptuel.

L'origine d'une réappropriation signifiante

- 5 Callon postule avec force justesse que la dimension charnelle et matérielle des marchés se trouve par trop souvent délaissée par les économistes : ceux-ci sont en effet peu enclins à étudier dans leur concrétude propre les mécanismes que leur science leur permet de modéliser. Contre ce délaissement des dispositifs structurant en sous-main l'objet étudié, Callon propose de rendre une épaisseur aux marchés, dont les constituants ne sauraient être limités aux deux figures paradigmatiques que sont le consommateur et le producteur. La chaîne de médiations reliant ces deux pôles ordinairement privilégiés doit également être prise en compte, dans une interrogation portant sur l'action déployée au cœur des marchés. Celle-ci doit elle-même être envisagée sous différents aspects non

nécessairement économiques : de même que le sens de la phrase se déploie pour ainsi dire « entre » les mots qui la constituent, la signification propre aux marchés ne se laisse appréhender qu'en ses entre-deux, en ses médiations constitutives et enchevêtrées, en ses agencements socio-techniques (Callon & Muniesa, 2005).

- 6 La thèse de la performativité peut alors intervenir en ces diverses médiations. Elle se fait programme phénoménologique pour au moins trois raisons : tout d'abord en ce qu'elle refuse l'extériorisation de la réalité perçue par rapport à la réalité décrite, ensuite parce qu'elle accorde le primat à la matérialité des objets qu'elle se donne pour tâche d'étudier, enfin en ce qu'elle fait « de la perplexité et de l'ignorance une vertu morale et politique » (Callon, 2005 : 18). Le sol antéprédicatif sur lequel elle s'enracine se veut, autant que faire se peut, débarrassé de certitudes représentatives :

Confronté au virtualisme [la thèse défendue par Miller (1998)] et à sa moralité fondée sur la vérité scientifique, le programme performatif semble étrangement faible. Il montre la complexité des dispositifs de marché, accentue les différences entre les marchés, décrit des relations d'agence et leurs asymétries en détail, et étudie la technicité de configurations algorithmiques (Callon, 2005 : 18).

- 7 Ainsi formulé, le programme proposé par Callon s'attache à mettre en lumière les modalités selon lesquelles le discours sur l'économie contribue à construire la réalité qu'il décrit.
- 8 À certains égards, on peut considérer que l'auteur opère de la sorte une « traduction », au sens où il fait subir à un objet conceptuel donné une translation, un déplacement d'un champ cognitif (la linguistique pragmatique) à un autre champ cognitif en construction (les études sociales de la finance). Cette transposition n'est pas sans rappeler l'opération menée par les biologistes de Saint-Brieuc analysée par Callon (1986), ou les éclairantes évocations des allers-retours entre une réalité observée *in situ* et la reproduction de certaines de ses modalités d'exercice dans l'espace confiné du laboratoire (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001). En l'espèce, Callon réemploie la notion de performativité en en modifiant le contexte cognitif immédiat, en l'insérant dans une explication matérielle et discursive du phénomène étudié, la performativité des marchés. L'auteur entretient ici une relation particulière au « langage » entendu comme production d'énoncés articulés dans un tout cohérent : sans véritablement s'affranchir de son champ sémantique, il opère une réévaluation par transpositions successives de la notion de performativité. Cette dernière préserve avec Callon son lien premier au « discours » et ne s'autonomise pas complètement de sa dimension langagière.

L'autonomisation du concept

- 9 Si Callon est sans doute l'un des principaux instigateurs du renouveau de la théorie austiniennne au sein des sciences économiques, MacKenzie est probablement l'auteur qui, ces dernières années, a le plus exploité en sociologie de la finance la notion ainsi exhumée, en lui donnant tout à la fois un contenu conceptuel précis et en l'illustrant par des exemples détaillés. Plusieurs textes sont ainsi venus s'ajouter au débat, déployant à leur manière une élaboration théorique cohérente et féconde, signant une certaine autonomisation de la performativité par rapport à ses deux versions orthodoxes (celle de Callon pour le champ socio-économique, celle d'Austin pour le champ linguistique). MacKenzie propose au fil de ses textes une herméneutique de la performativité de plus en plus explicite, qui distingue *in fine* deux grandes catégories de performatifs : une

catégorie « générique » commune (1) et une catégorie « effective » (2) plus rare, celle-ci étant elle-même scindée en une performativité de type barnésienne² (positive, 2.1) et en une performativité inverse ou « contre-performativité » (négative, 2.2). Ainsi se trouve mise en place une architecture interprétative à même d'expliquer la diffusion de pratiques spécifiques sur les marchés, pratiques contribuant à modeler l'environnement matériel dans lequel elles prennent place dans le moment même de leur effectuation³.

- 10 Cette double partition du champ performatif s'opère, dans le texte de MacKenzie, à l'occasion d'une mise en perspective du rôle joué par la diffusion sur les marchés de la formule de Black-Scholes permettant de *pricer* les options (MacKenzie & Millo, 2003 ; MacKenzie, 2003). L'exemple des marchés d'options se donne en effet comme un paradigme de l'influence performative de la dissémination de la théorie (la formule mathématique) sur la pratique (les modalités d'évaluation des options) et ses dispositifs (les feuilles de calcul)⁴. Apportant le crédit de la scientificité, les sciences économiques ont agi dans ce cas précis comme caution morale pour un produit apparaissant comme illégitime sinon illégal : « les sciences économiques ont de fait facilité l'émergence de marchés de dérivés en les désencastrant (*disembedding*) du cadre éminemment moral dans lequel ils étaient réputés dangereusement proches des paris (*wagers*) » (*Ibid.* : 138-139). L'arsenal théorique, validé *a posteriori* par l'expérience a permis, dans son déploiement propre, de restaurer une réputation mise à mal, mais nécessaire au développement des marchés de dérivés. La performativité du modèle s'est ici exprimée par l'intermédiaire du dispositif matériel encadrant la pratique ; l'usage de la théorie agit sur la représentation collective, accordant au produit la légitimité qui lui faisait jusque-là défaut.
- 11 Élargissant le concept développé par Austin, et l'appliquant à la suite de Callon à d'autres domaines que ceux purement linguistiques, MacKenzie étudie également la performativité des activités de gestion de portefeuille (MacKenzie, 2004a), des pratiques arbitragistes (MacKenzie, 2004b), ou encore du chartisme (MacKenzie, 2005). Ces multiples exemples permettent tout à la fois de mettre en lumière la diffusion de la théorie dans la pratique à partir d'agencements socio-techniques, et d'autonomiser la performativité par rapport à son site conceptuel d'origine en l'insérant dans un champ propre et en lui accolant des modalités d'accomplissement spécifiques. Une réelle volonté de dégager la notion du champ purement linguistique se trouve ainsi affirmée, que l'on retrouve dans le titre d'une communication proposée par Callon en 2004 : « Comment se débarrasser d'Austin sans le perdre ? ». C'est cette formulation qu'il nous faut désormais interroger.

Pour une relecture austinienne de la performativité appliquée à la finance

- 12 Sans remettre en cause les avancées permises par les travaux de Callon et MacKenzie, qui nous paraissent tout à fait légitimes et féconds, nous voudrions montrer que l'origine linguistique de la performativité permet elle aussi d'approcher des objets financiers de façon pertinente. Suivant en ceci De Goede, nous pensons que le champ financier mérite d'être compris « comme un domaine discursif rendu possible par des pratiques performatives, qui doivent être articulées et réarticulées quotidiennement » (2005a : 7). Une pratique textuelle de la finance se trouve ainsi proposée : après tout, ne peut-on

reconnaître que « la monnaie, le crédit et le capital sont, au sens propre, des systèmes d'écriture » (*Ibid.* : 5) ?

« Se débarrasser » d'Austin ?

- 13 L'idée de discours peut se voir affecter de multiples significations qui permettent justement de mettre en forme la pratique⁵. Ce faisant, nous ne pouvons souscrire à la position défendue par Aspers selon laquelle « le discours n'informe pas la pratique » (2005 : 38). Il faut au contraire, avant de se débarrasser complètement des problèmes linguistiques, réaffirmer que le discours structure la pratique : il en est comme le révélateur, et en exhibe la face non apparente. Partant de là, il subsiste un usage tout à fait pertinent de la théorie austinienne lorsque celle-ci se trouve appliquée à certains composants des marchés. C'est par ailleurs l'attache linguistique qui permet de bien distinguer le concept de performativité des prophéties auto-réalisatrices (Merton, 1949 ; Krishna, 1971 ; et pour une discussion, Ferraro & alii, 2005).
- 14 Si la thèse de la performativité permet probablement d'aller au-delà de la thèse prophétique, qui reste toujours du côté de la représentation (et souffre donc de l'écart entre celle-ci et cela même qui est représenté, suscitant d'éventuels désaccords quant au statut de la réalité), il n'en reste pas moins qu'elle puise sa force dans son origine linguistique : elle désigne bien une action qui se réalise dans le moment de sa profération, au sein même d'une verbalisation qui égale un agir, sans pour autant préjuger de la réalité de cet agir. C'est dans le moment de l'énonciation que se révèle l'état de fait rétrospectivement pensé comme « réalisé », indépendamment de toute autre considération⁶. Si l'acte de langage ne crée rien à proprement parler, il reste une modalité dévoilante qui met au jour un état de fait antéprédicatif : conformément à l'idée de fond animant le texte d'Austin, le langage ne peut aucunement se borner à une modalité descriptive (constative), régissant le rapport entre état de choses et signification⁷. Ces diverses raisons plaident pour une prise en compte sérieuse de la dimension langagière de l'énonciation.

Réinvestir Austin : le rapport aux normes

- 15 Au-delà des critiques classiques formulées par Bourdieu (1982, 1991) opposant à la thèse austinienne son incapacité supposée à prendre en compte les contextes d'énonciation, nous voudrions souligner combien le rapport à la norme, en germe dans le modèle performatif, a été peu mis en avant par ses exégètes. Performativité et normativité sont pourtant des notions qui ont toutes deux connu des développements parallèles, ainsi que le montre Sandra Laugier (2004). L'invention des actes de langages advient en effet sur fond de réflexion juridique, notamment dans un rapport aux textes de Hart sur le concept de loi⁸. L'énoncé descriptif ne peut être proprement normatif, et la constatation ne vaut pas de prime abord engagement ; à l'inverse, le performatif pose, dans son processus même, quelque chose comme une norme transcendant l'acte. C'est dans celle-ci que se révèle la puissance de la parole performative, en ce qu'elle en constitue le passage à l'acte, sa réalisation dans son dévoilement.
- 16 Il y a donc dans le performatif une dimension fondatrice : le verbe pose l'acte en même temps qu'il fonde le sujet, un point justement souligné par Benveniste (1966 : 266). Cette dimension fait sourdre nombre de questions liées à la subjectivité, qu'il ne s'agit pas de

détailler ici. Tout au plus nous devons-nous de mentionner deux points : en référer à la dimension institutrice du sujet, qui se joue de toute évidence dans le langage, c'est en appeler au champ sémantique de la responsabilité, au-delà de toute normativité. Ces deux éléments (fondation et responsabilité) nous ouvrent des perspectives liées à la question déontologique, qui s'enracine elle-même au mitan de ces deux notions. C'est en ceci qu'Austin permet à notre sens une appréhension particulièrement pertinente de la fonction déontologie, sans pour autant nécessiter la mise en place d'une nouvelle définition de la performativité par trop détachée de son socle linguistique primitif. Lorsqu'il biffe la dimension constative du langage au profit d'une dimension prescriptive, Austin ne propose rien moins que de faire émerger une théorie *morale* de la signification transcendant la parole ordinaire⁹. Cette dimension morale, que l'on retrouve dans le champ sémantique de la subjectivité, est éminemment positive, et signe la puissance d'affirmation du performatif.

- 17 Nous avons là, ramassé en peu de termes, l'objet même du travail déontologique : l'acte est-il conforme ou non aux engagements qui ont été pris, aux règles et normes instituées ? Correspond-il en tous points à l'esprit de ce corps normatif ? La notion de performativité permet ici de « donner une dimension linguistique à l'obligation et d'en déterminer des degrés, modalités et justifications » (Laugier, 2004 : 607).

Performer la norme : la fonction déontologie

- 18 Cette dimension linguistique partagée nous engage à proposer une ouverture sur une étude de la performativité à l'aune de la normativité, en milieu financier. Le métier bancaire est en effet essentiellement caractérisé par son rapport à la notion de confiance : la parole donnée y engage celui qui l'énonce (et son *crédit*) au moment où il la profère, le passage des paroles aux actes constituant ainsi un objet d'attention constant pour les responsables de la conformité (parfois encore appelés « déontologues »). Nous sommes ici dans le registre de la promesse, de l'engagement, de l'obligation (d'agir), et tous les termes sont polysémiques. S'agissant de pratique, l'on se place d'emblée sur le terrain déontologique, et non sur celui de l'éthique, que nous réservons plus volontiers au domaine de l'idéal. L'éthique, d'une manière ou d'une autre, survit mieux à l'épreuve des faits¹⁰ ; la déontologie, elle, est marquée par l'action, elle ne survit pas si les faits sont contraires à ceux énoncés. La déontologie constitue donc une référence opérationnelle et opératoire pour structurer l'action, la légitimer par rapport à l'idéal éthique que l'organisation s'est choisie : sa formalisation au sein d'une fonction dédiée de l'organisation, rattachée aux organes de direction en est la trace la plus manifeste.
- 19 La profession déontologique, en charge de la régulation comportementale des collaborateurs de l'entreprise, acquiert sa légitimité en institutionnalisant des pratiques conformes aux multiples règlements régentant l'espace financier. Il faudrait alors montrer qu'avec une telle fonction, nous avons affaire à une instance proprement discursive déployée au sein de l'entreprise : les actions constituant le corps même de l'activité déontologique ont systématiquement trait à la performativité qui leur est sous-jacente, de l'entrée en vigueur de la loi au contrôle de son effectivité, en passant par son herméneutique pédagogique. Cette discursivité affirmée – il faut pouvoir lire l'action déontologique déployée, afin de la faire accepter par tous – laisse une place pour la performativité austinienne, en ce qu'elle a pour tâche ultime de souligner le passage des paroles aux actes. C'est la cohérence de ce passage qui constitue la matière sur laquelle

s'interroge le responsable de la conformité. Ainsi, l'on peut sans nul doute considérer que la qualité de l'exercice déontologique se traduit par la performativité « muette » des actes d'énonciation¹¹, la fonction déontologie déployant sa puissance lorsque paradoxalement « on n'en entend pas parler », existant dans l'acte pur de son énonciation.

Conclusion

- 20 La fonction de conformité/déontologie fait désormais partie intégrante du champ de la finance contemporaine : elle plaide pour la prise en compte d'une performativité orthodoxe au sein des études sociales de la finance. Plus encore qu'il ne l'informe, le discours peut en effet dans certains cas réaliser la pratique : dès lors, la mise à l'écart de sa dimension linguistique constitutive n'obère-t-elle pas son intérêt principal ? Pour ce qui est du champ socio-économique, l'intérêt pour une réappropriation des concepts élaborés dans des disciplines plus proprement littéraires (philosophie, linguistique et sémiotique) ne peut être nié. Force est cependant de constater que leur convocation ne permet pas toujours de légitimer un usage pourtant porteur d'ouvertures théoriques fécondes. Le cadre conceptuel développé par Austin est ainsi souvent convoqué à titre de faire-valoir sans autre forme de procès. Pour notre part, nous considérons le modèle de performativité tout à fait adéquat lorsqu'il se trouve appliqué au champ financier, pourvu que l'on n'oublie pas qu'« il n'y a guère d'activité humaine qui ne comporte comme partie intégrante l'emploi du langage » (Ducrot, 1972 : 423).

BIBLIOGRAPHIE

- Aspers, P.**, (2005), « Performativity, Neoclassical Theory, and Economic Sociology », in : *Economic Sociology. European Economic Newsletter*, vol. 6, n° 2, pp. 33-39.
- Austin, J. L.**, (1962), *How To Do Things with Words*, London, Oxford University Press.
- Barnes, B.**, (1988), *The Nature of Power*, Cambridge, Polity.
- Benveniste, E.**, (1966 & 1974), *Problèmes de linguistique générale*, 2 t., Paris, Gallimard.
- Berrendonner, A.**, (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P.**, (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Bourdieu, P.**, (1991), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- Callon, M.**, (1986), « Some elements of a sociology of translation: domestication of scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », in : Law John (ed.), *Power, action and belief : A new sociology of knowledge ?*, London, Routledge, pp. 196-223.
- Callon, M.**, (1998), « Introduction : The embeddedness of economic markets in economics », in : Callon M. (ed.), *The Laws of Markets*, Oxford, Blackwell Publishers, pp. 1-57.

- Callon, M.**, (2004), « Economies as Co-Performances : Economic's Contribution. How to Get Rid of Austin without Losing Him », présentation faite lors de l'atelier *The Performativities of Economics*, Paris, 29-30 Août.
- Callon, M.**, (2005), « Why virtualism paves the way to political impotence. A Reply to Daniel Miller's Critique of *The Laws of the Markets* », in : *Economic Sociology. European Electronic Newsletter*, vol. 6, n° 2, Feb., pp. 3-20.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y.**, (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 368 p.
- Callon, M. et Muniesa, F.**, (2005), « Economic Markets as Calculative Devices », in : *Organization Studies*, vol. 26, n° 8, pp. 1229-1250.
- De Goede, M.**, (2005a), *Virtue, Fortune, and Faith. A Genealogy of Finance*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- De Goede, M.**, (2005b), « Resocialising and Repoliticising Financial Markets : Contours of Social Studies of Finance », in : *Economic Sociology. European Electronic Newsletter*, vol. 6, n° 3, Jul., pp. 19-29.
- Didier, E.**, (à paraître), « Do Statistics 'Perform' the Economy ? », in : MacKenzie, Muniesa & Siu, *Performing Economics*, New York, Princeton University Press.
- Ducrot, O.**, (1972), « Langage et action », in : Ducrot O. & Todorov T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, pp. 423-431.
- Ferraro, F., Pfeffer, J. et Sutton, R. I.**, (2005), « Economics language and assumptions : how theories can become self-fulfilling », in : *Academy of Management Review*, vol. 30, n° 1, pp. 8-24.
- Holm, P.**, (2002), « Which way is up on Callon ? A review of a review: Daniel Miller's 'Turning Callon the right way up'. On Michel Callon : *The Laws of the Markets* », *working paper*, Oct., 24 p.
- Krishna, D.**, (1971), « The Self-Fulfilling Prophecy and the Nature of Society », in : *American Sociological Review*, vol. 36, pp. 1104-1107.
- Laugier, S.**, (2004), « Performativité, normativité et droit », in : *Archives de philosophie*, vol. 67/4, pp. 607-627.
- Mackenzie, D.**, (2003), « An Equation and its Worlds : *Bricolage*, Exemplars, Disunity and Performativity in Financial Economics », in : *Social Studies of Finance*, vol. 33, n° 6, pp. 831-868.
- Mackenzie, D.**, (2004a), « The Big, Bad Wolf and the Rational Market : Portfolio Insurance, the 1987 Crash and the Performativity of Economics », in : *Economy & Society*, vol. 33, pp. 303-334.
- Mackenzie, D.**, (2004b), « Models of Markets : Finance Theory and the Historical Sociology of Arbitrage », in : *Revue d'Histoire des Sciences*, vol. 57, pp. 409-433.
- Mackenzie, D.**, (2005), « Opening the Black Boxes of Global Finance », in : *Review of International Political Economy*, vol. 12, n° 4, Oct., pp. 555-576.
- Mackenzie, D.**, (2006), « Is Economics Performative ? Option Theory and the Construction of Derivatives », in : *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 28, n° 1, pp. 29-55.
- Mackenzie, D. et Millo, Y.**, (2003), « Constructing a Market, Performing Theory : The Historical Sociology of a Financial Derivatives Exchange », in : *American Journal of Sociology*, vol. 109, pp. 107-145.
- Merton, R. K.**, (1949), « The Self-Fulfilling Prophecy », in : *Social Theory and Social Structure*, New York, Free Press, pp. 179-195.

Miller, D., (1998), « A Theory of Virtualism », in : Carrier James G. & Miller Daniel, *Virtualism. A New Political Economy*, Oxford, Berg, pp. 187-216.

Miller, D., (2002), « Turning Callon The Right Way Up », in : *Economy and Society*, vol. 31, n° 2, pp. 218-233.

Miller, D., (2005), « Reply to Michel Callon », in : *Economic Sociology. European Economic Newsletter*, vol. 6, n° 3, pp. 3-13.

N-Khah, E., (2006), « What the FCC auctions can tell us about the performativity thesis », in : *Economic Sociology. European Economic Newsletter*, vol. 7, n° 2, pp. 15-21.

Ricoeur, P., (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

SSFA, (2000), « Parlons finance ! », texte disponible sur le site <http://ssfa.free.fr> (consulté le 10/04/2006), 7 p.

NOTES

1. AMF, *Règlement Général*, art. 321-26 (version du 30/12/2005 en vigueur jusqu'au 20/09/2006. Après cette date, l'intitulé de la « fonction déontologique » sera modifié en « fonction conformité »).

2. Le qualificatif est employé en référence à Barnes, 1988.

3. Le passage du sens (1) au sens (2) s'effectue dans le basculement de la mise en pratique d'une théorie en tant que telle, à la matérialité des dispositifs induits par l'usage de cette pratique.

4. Sur ces points, voir MacKenzie, 2006.

5. Pensons au travail sur la notion de calcul mené par Callon & Muniesa, 2005.

6. Lorsque nous apposons notre signature sur un document officiel, la précédant d'un « lu et approuvé », nous désignons par là l'existence d'un acte illocutoire de lecture, ainsi que le note Berrendonner (1981 : 105). Il suffit dans ce cas précis de signifier la lecture du document pour que cette lecture soit tenue pour effective.

7. Austin attaque ainsi le fondement représentatif soutenant la philosophie du langage de Frege.

8. Hart est par ailleurs mentionné par Austin en note (1962 : 7).

9. « Pour Austin, comprendre que le performatif n'est pas descriptif, c'est finalement une question de morale » (Laugier, 2004 : 620).

10. Et ce pour deux raisons au moins : une raison conceptuelle, puisqu'elle relève d'une décision individuelle (Ricoeur, 1990) ; une raison factuelle, puisque le terme est aujourd'hui largement galvaudé, conséquence de mésusages langagiers.

11. En ce sens et à l'inverse, le discours sur l'éthique est à la fois prescriptif et a-performatif.

RÉSUMÉS

La question de la performativité fait débat depuis plusieurs années au sein des études sociales de la finance. La tendance a, jusqu'ici, consisté à détacher le concept d'Austin de son socle linguistique premier, afin de proposer une approche tenant compte des critiques formulées par Bourdieu notamment. Pour autant, faut-il considérer que la dimension langagière est inadaptée à

l'étude des marchés ? Nous postulons que non, qu'il y a encore la place pour une étude des marchés financiers qui fasse la part belle aux analyses austiniennes, en partant notamment du rapport qu'entretiennent performativité et normativité.

The issue of performativity has been debated in the field of the social study of finance over the past few years. Until recently, the trend consisted in modifying the original concept of Austin from its linguistic base into a concept that takes into account the critiques of Bourdieu. Given this, should we conclude that a linguistic approach is not suitable for the study of markets? We argue that there is a place for an Austinian analysis of financial markets with regard to the relationship between performativity and normativity.

INDEX

Keywords : finance, deontology, normativity, linguistics, performativity

Mots-clés : finance, déontologie, normativité, linguistique, performativité

AUTEUR

MARC LENGLET

Marc Lenglet est diplômé de l'ESSEC (2004), titulaire d'un DEA de philosophie (2002) et d'un DEA de sciences de gestion (2003), il prépare actuellement une thèse sur le développement de la fonction conformité dans les institutions financières. Parallèlement à ses activités universitaires, il est Chargé d'études au sein de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Adresse électronique : marc.lenglet@free.fr.